Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260930-DEL0320260928-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURES

Compte rendu des délégations du Conseil municipal au Maire

DEL03_2026_09_28

En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme LE DRÉAN, Maire.

Présents : LE DRÉAN Jérôme, DU PRÉMORVAN Erika, EVANO Thomas, LE TEXIER Jennifer, AVRY Laurent, HÉRON Carole, LE STRAT Didier, EVANNO Sophie, MOUTON Serge, LE BEL Audrey, BOCQUILLON Olivier, CONGRATEL Aline, DINASQUET Carolyn, CONNAN LE QUÉRÉ Mélanie, HEURTEBIZE Stanislas, LE RUYET Brigitte, BERTHAULT Tiffany, COËFFIC Sébastien, LANNEZ Sabine, BLANCHET Hervé, MALRY Cécile, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick.

Absents excusés : LE GAL Claude, DE COUESBOUC Régis, CONAN Benjamin, DIARD Florent, AUGUEUX Sylvie, DUVAL Laurent.

Pouvoirs : Régis DE COUESBOUC donne pouvoir à Carolyn DINASQUET, Florent DIARD donne pouvoir à Erika DU PRÉMORVAN, Sylvie AUGUEUX donne pouvoir à Jérôme LE DRÉAN, Laurent DUVAL donne pouvoir à Patrick LE GAL.

Le secrétariat a été assuré par : AVRY Laurent.

Rapporteur : Monsieur Jérôme LE DRÉAN

➲ Le Maire informe l'assemblée :

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 7 avril 2026, a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actes pris en vertu de cette délibération sont les suivants :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

OBJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT € H.T	DATE DE NOTIFICATION
Agrément ID ENERGIES BIO – complexe sportif Coët Mousset	GUIBAN SAS	4 262,25 €	26/05/2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260930-DEL0320260928-DE

Avenant au marché de travaux d'aménagement de la place Saint-Luc – lot n°2	ID VERDE	Commune : -170,53 € Lorient Agglomération : + 170,53 €	29/05/2026
Avenant au marché de vérification règlementaires des installations et équipements de la Ville de Languidic et de l'EHPAD Le Marégo	SOCOTEC	Commune : -315,00 € EHPAD : néant	01/06/2026
Avenant n°1 au marché de travaux de grosses réparations de voirie – programme 2025-2028	EIFFAGE	Précisions techniques sans incidence financière	05/06/2026
Complexe sportif Coët Mousset : Avenants aux travaux	BIHANNIC ORONA PLASSART	3 770,00 € 1 650,00 € 815,32 €	24/06/2026
Révision générale du PLU : Avenant n°6	ALTEREO	7 342,00 €	24/06/2026
Aménagement de la rue de Poulvern : attribution du marché	EUROVIA	107 737,84 €	24/06/2026
Complexe sportif Coët Mousset : Souscription d'une assurance dommages ouvrage	SMABTP	43 176,66 €	24/06/2026
Agrément LAVAT – complexe sportif Coët Mousset	BARAZER TP	23 795,00 €	29/06/2026
Contrat de maintenance de l'ascenseur du complexe sportif Coët Mousset	ORONA	180,00 € / an	29/06/2026
Complexe sportif Coët Mousset : Avenants aux travaux	CTIS GUIBAN	3 646,50 € 1 798,06 €	03/07/2026
Agrément HMT – complexe sportif Coët Mousset	GRIFFON PEINTURES	4 500,00 €	08/09/2026
Modification de la déclaration de sous-traitance SERFOTEX	BARAZER TP	- 5 887,08 €	14/09/2026
Agrément OBJECTIF NUMÉRIQUE – complexe sportif Coët Mousset	PLASSART MENUISERIE	5 062,75 €	14/09/2026

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :

OBJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT DU LOYER MENSUEL	DATE DE PRISE D'EFFET	DUREE
Prolongation de la location de l'atelier relais n°2	FIDELI DISTRIBUTION	1 100,00€ HT	16/08/2026	6,5 mois

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes :

- Remboursement assurances statutaires ville depuis le 06/06/2026 = 14 199,54 €
- Remboursement assurances dommages aux biens ville depuis le 06/06/2026 = 0 €
- Remboursement assurances responsabilité civile ville depuis le 06/06/2026 = 0 €
- Remboursement assurances protection juridique ville depuis le 06/06/2026 = 0 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260930-DEL0320260928-DE

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :

Du 05/06/2026 au 17/09/2026

	ACHAT	RENOUVELLEMENT
CIMETIERE	1	6
COLOMBARIUM		
CAVURNE		1

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite d'un montant ne dépassant pas l'estimation des Domaines à laquelle s'ajoute une marge d'appréciation de 15% :

- Nombre de décisions de ne pas préempter : 13 (+ 1 en attente)
- Nombre de DIA reçues depuis le 03/06/2026 : 14

➲ Le Maire propose à l'assemblée :

Il convient que les membres du conseil municipal en prennent acte.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

➲ **PREND ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE : à 27 prises d'acte.

Fait à Languidic, le 30 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Laurent AVRY

Le Maire,

Jérôme LE DRÉAN

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)